



Amis du Perche
7, place du Champ de Foire
61110 REMALARD

<http://www.amis-du-perche.com/>

Concours du Comité Scientifique **Règlement**

colloque du 15-16 octobre 2011.

❖ **Préambule :**

Les Amis du Perche sont les membres d'une société d'histoire savante sur le Perche, fondée en 1947 par Georges Massiot. La Fédération des Amis du Perche (7 place du Champ de Foire, 61110 REMALARD) et les trois associations départementales des Amis du Perche (Orne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher – Sarthe) ont pour mission :

- de faire connaître le Perche (son histoire, son patrimoine), par l'intermédiaire de son bulletin trimestriel (les *Cahiers Percherons*), l'édition et sa revue semestrielle (*Pays du Perche*).
- de défendre le patrimoine bâti et paysager du Perche.
- d'acquérir de nouvelles connaissances issues de la recherche historique et de mettre en avant le travail des chercheurs, à travers des colloques interrégionaux organisés par le Comité Scientifique de la Fédération des Amis du Perche.

Le Comité Scientifique organise un concours portant sur le thème de recherche du colloque (renouvelé tous les trois ans).

❖ **Article 1 : Thème du concours.**

Le thème du colloque interrégional, et donc du concours, est proposé par le Comité Scientifique, puis arrêté par une délibération du Conseil d'Administration de la Fédération des Amis du Perche.

En 2011, le thème du colloque interrégional de Nogent-le-Rotrou (15 octobre) et de Mortagne (16 octobre) est « *La Révolution au Perche, 1789-1799 : rupture ou continuité ?* ». En conséquence, le concours des collégiens et des lycéens porte sur « **La Révolution française, 1789-1799** ».

❖ **Article 2 : Conditions de participation.**

Le concours est ouvert à tous les établissements percherons (collèges et lycées). Il peut être effectué collectivement par :

- des classes de 4^{ème} et de 2^{nde}.
- un groupe d'élèves (passionnés d'histoire) de plusieurs classes d'un même niveau (4^{ème} ou 2^{nde}).
- un groupe d'élèves de différents niveaux de l'établissement.

Le concours est effectué sous la responsabilité de leurs professeurs (histoire-géographie, lettres, documentaliste, technologie, informatique).

❖ **Article 3 : Types de travaux.**

Trois formes de travaux sont proposées à tous les établissements, pour effectuer ce concours :

- # Réalisation d'une exposition sur le sujet (avec des panneaux) (voir Article 7).
- # Construction d'un diaporama – informatique sur le sujet (voir Article 8).
- # Conception d'un site web (voir Article 9).

Ces formes de travaux sont indépendants les uns des autres. L'établissement a la possibilité de participer à une seule forme de travaux, à sa convenance, ou à plusieurs.

❖ Article 4 : Inscription et enregistrement au concours.

Le chef d'établissement, sur proposition des professeurs, inscrit les classes ou des groupes d'élèves (passionnés d'histoire) au concours.

Il doit remplir un dossier de candidature, pour le 15 mars 2011, à l'adresse de la Fédération des Amis du Perche, à l'attention du Secrétaire du Concours. Le dossier de candidature se trouve en annexe.

La participation au concours est gratuite.

❖ Article 5 : Secrétariat du concours.

Le Président de la Fédération des Amis du Perche et le Président du Comité Scientifique désignent un ou plusieurs secrétaires du concours.

Les secrétaires du concours reçoivent et valident les candidatures selon le règlement et le calendrier fixé. Ils reçoivent les travaux des candidats retenus (et procèdent à leur anonymat).

Après la sélection finale, ils invitent les lauréats au colloque, afin de recevoir leurs prix.

❖ Article 6 : Jury.

Le Jury est composé du Président de la Fédération des Amis du Perche et du Président du Comité Scientifique. Ils désignent des membres, issus du Comité Scientifique, du Conseil d'Administration de la Fédération, des Conseils d'Administrations des Associations départementales des Amis du Perche (Orne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher – Sarthe).

Le Jury évalue séparément les différents types de travaux (panneaux, diaporama informatique, site web). Il évalue leur qualité, effectue une sélection finale, et désigne les lauréats par un vote à bulletin secret, à la majorité des voix.

Le Jury est souverain. Ses décisions sont sans appel.

Le Jury se réserve le droit de ne pas distribuer tous les prix.

❖ Article 7 : La réalisation d'une exposition (avec des panneaux).

La classe (ou les classes), ou les groupes d'élèves doivent réaliser 10 panneaux minimum pour expliquer le sujet. Ici, il s'agit de « **La Révolution française, 1789-1799** ». Le thème sera traité de façon générale (la France et les différentes phases de la période révolutionnaire). Il est demandé d'intégrer des exemples locaux, sur et dans le Perche notamment.

Les panneaux seront numérotés. Plusieurs conditions sont exigées :

Le format sera A1 maximum (60x85 cm) (possibilité en papier canson 50x65 cm).

Le 1^{er} panneau devra comporter le titre du sujet, le nom et la ville de l'établissement, le nom des élèves, des professeurs (avec la mention de leurs disciplines), du chef d'établissement, participant au concours.

Le dernier panneau contiendra une bibliographie détaillée et complète.

De plus, afin de respecter le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, tous les documents seront titrés et sourcés.

Pour le transport et le dépôt de l'exposition, les panneaux seront protégés dans une planche à dessin. Cette dernière contiendra, sur une face, le nom de l'établissement, la ville, la classe ou les noms du groupe d'élèves. Ils seront déposés, au plus tard, le vendredi 1^{er} juillet 2011, 11h45, au secrétariat de la Fédération des Amis du Perche (7 place du Champs de Foire, 61110 REMALARD).

Les deux meilleures expositions, sélectionnées par le Jury, seront affichées dans les halls des salles de conférence, lors des colloques : l'une à Nogent-le-Rotrou (salle Pierre Mendès-France) le samedi 15 octobre 2011, et l'autre à Mortagne-au-Perche (Carré du Perche) le dimanche 16 octobre.

Par la suite, ces panneaux pourront être exposés dans différentes salles, musées ou bibliothèques des villes et sites du Perche.



❖ Article 8 : Construction d'un diaporama informatique.

L'objectif est de présenter le sujet « **La Révolution française, 1789-1799** » de façon générale.

Le diaporama sera réalisé avec le logiciel power point de Microsoft (ou avec un autre logiciel lisible par tous les matériels informatiques), et transmis au Jury sur un cd-rom ou dvd-rom.

Le diaporama ne devra pas durer plus de 10mn. Il peut être accompagné d'un fond sonore explicatif. Plusieurs conditions sont exigées :

Afin de respecter les droits d'auteur, tous les documents (iconographies, cartes, ...) seront titrés et sourcés.

La dernière diapositive citera les auteurs du diaporama (noms des élèves, noms des professeurs avec mention de leurs disciplines et celui du chef d'établissement), participant au concours.

Lors de l'utilisation du diaporama, ce dernier devra fonctionner en mode automatique.

Le Jury choisira le meilleur diaporama. Il sera présenté au public, juste avant l'introduction générale du colloque interrégional, le samedi 15 octobre 2011.

Le cas échéant, le Comité Scientifique se réserve le droit de mettre en ligne le diaporama sur le site web de la Fédération des Amis du Perche (<http://www.amis-du-perche.com>).

❖ Article 9 : Conception d'un site web.

Les élèves seront chargés de réaliser un site web pour présenter le colloque : « *La Révolution au Perche, 1789-1799 : rupture ou continuité ?* ». Le site web sera transmis au Jury sur un cd-rom ou dvd-rom et sur papier. Ce site contiendra plusieurs pages, dont :

La 1^{ère} page, avec le titre du colloque, le comité scientifique de la Fédération des Amis du Perche, les concepteurs, l'établissement.

Une page d'histoire sur le sujet (« **La Révolution française, 1789-1799** »), avec une bibliographie. Les documents seront titrés, légendés et sourcés.

Une page de présentation des intervenants (les informations seront transmises par le comité).

Une page sur le déroulement du colloque interrégional de Nogent-le-Rotrou et de Mortagne.

Une page présentant le comité Scientifique et son rôle, recensant et présentant sommairement les ouvrages des précédents colloques. (Informations fournies par le comité).

Une page de liens (collectivités territoriales, sponsors privés, établissements participants,...), fournis par le comité.

Une page indiquant les concepteurs, les professeurs responsables (avec mention de leurs disciplines), l'établissement.

Le meilleur site web, sélectionné par le Jury, sera mis en ligne dès l'été 2011. Les webmasters de la Fédération des Amis du Perche et des associations départementales créeront un lien Internet vers le site web lauréat.

De plus, le comité scientifique se réserve le droit de transmettre l'adresse du site web lauréat aux différentes collectivités territoriales, établissements scolaires, Universités, à la presse, etc.

❖ Article 10 : Qualité des différents travaux du concours.

Les travaux doivent être libres de tout droit d'auteur, rédigé en français. Le Jury tiendra compte de la forme, de l'orthographe, de la syntaxe, du style, mais aussi de la pertinence des documents et de la bibliographie.

❖ Article 11 : Prix.

Le concours fait l'objet d'un prix remis pour chaque type de travaux lors d'une cérémonie officielle, au cours du colloque interrégional, par la Fédération des Amis du Perche.

Les prix attribués aux lauréats (ou aux établissements lauréats) sont fixés par le Conseil d'Administration de la Fédération, sur proposition du Comité Scientifique. Le Conseil d'Administration



de la Fédération, sur proposition du Jury, se réserve le droit de ne pas distribuer tous les prix.

❖ **Article 12.**

La participation au concours implique l'acceptation de la totalité du présent règlement.

Le Conseil d'Administration de la Fédération, sur proposition du Comité Scientifique, se réserve le droit de modifier les dates de dépôt des candidatures et des travaux, ou d'annuler le concours.

Annexe :

Calendrier du concours.

2009-2010 : Informations auprès des établissements scolaires du Perche.

2010-2011 : Concours.

15 mars 2011 : date limite du dépôt des dossiers de candidatures, au siège de la Fédération des Amis du Perche (7 place du Champs de Foire, 61110 REMALARD), à l'attention du Secrétaire du Concours.

Juin 2011 : Dépôt des travaux, au siège de la Fédération des Amis du Perche (ouvert tous les vendredi matin).

Vendredi 1^{er} juillet 2011, 11h45 : Date limite du dépôt des travaux, au siège de la Fédération.

Été 2011 : Sélection des travaux par le Jury.

Mi-septembre 2011 : Envoi des invitations au colloque pour les lauréats.

15-16 octobre 2011 : Colloque interrégional de Nogent-le-Rotrou (15 octobre) et de Mortagne (16 octobre) : Remise des prix aux lauréats.

